

FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE HÔTELLERIE FAMILIALE

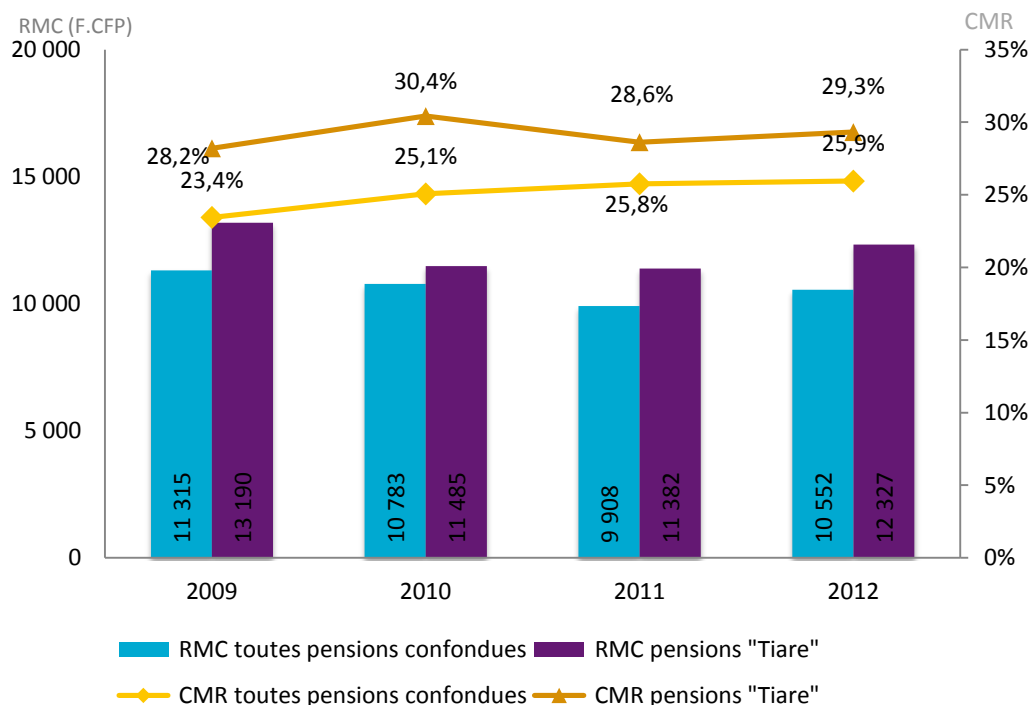
À l'image de l'hôtellerie internationale, au 2^{ème} trimestre 2012, l'hôtellerie familiale améliore l'ensemble de ses indicateurs de gestion par rapport à 2011. Cette progression s'explique par les seuls résultats du mois de juin.

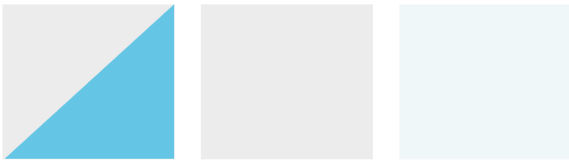
Le Coefficient moyen de remplissage (CMR) augmente ainsi de 0,9 point à 29,9 %, accompagnant la hausse du prix moyen d'une nuitée en pension de famille de 3,4 % à 10 400 F.CFP.

Cette hausse de fréquentation s'explique par la hausse du tourisme international qui représente 56,8 % des nuitées consommées, et qui a plus que compensé la contraction du marché local.

Ce sont les établissements classés « tiare » qui se remplissent le mieux (31,2 %), tout en affichant un revenu moyen par chambre plus élevé que les non classés.

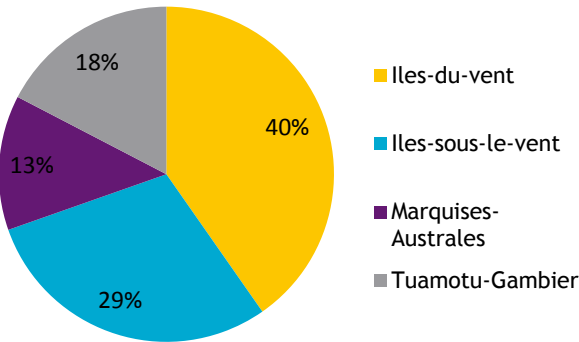
INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE EN CUMUL



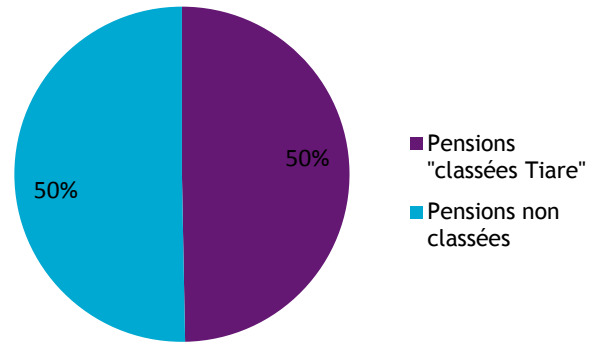


NOMBRE TOTAL DE PENSIONS ENQUETÉES : 113

RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR ARCHIPEL

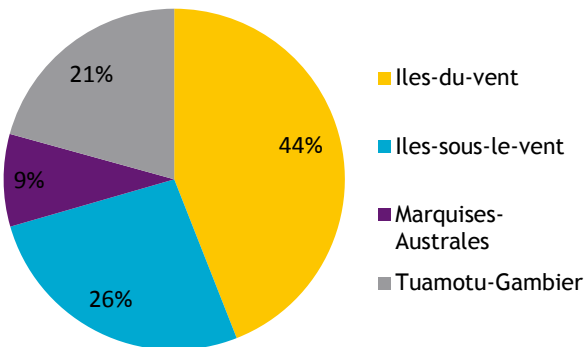


RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSE

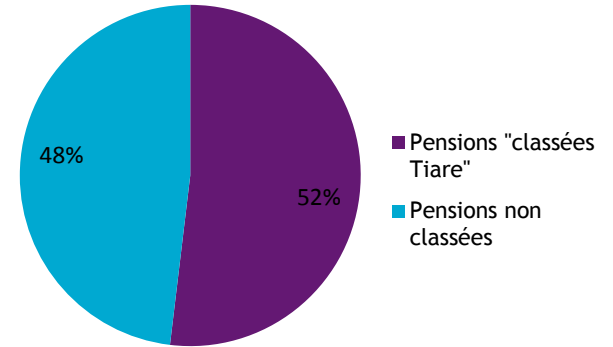


Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR ARCHIPEL

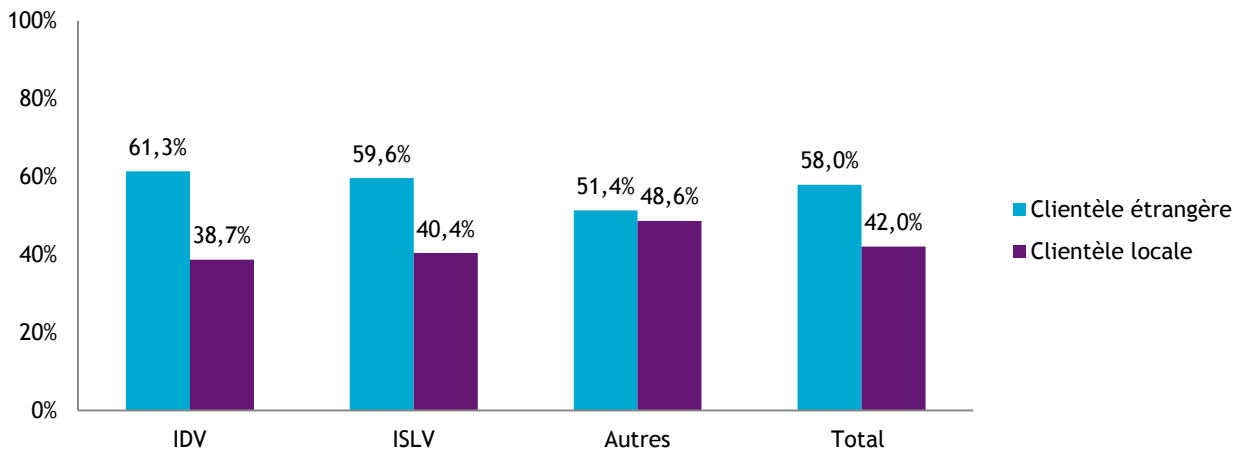


RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR CLASSE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

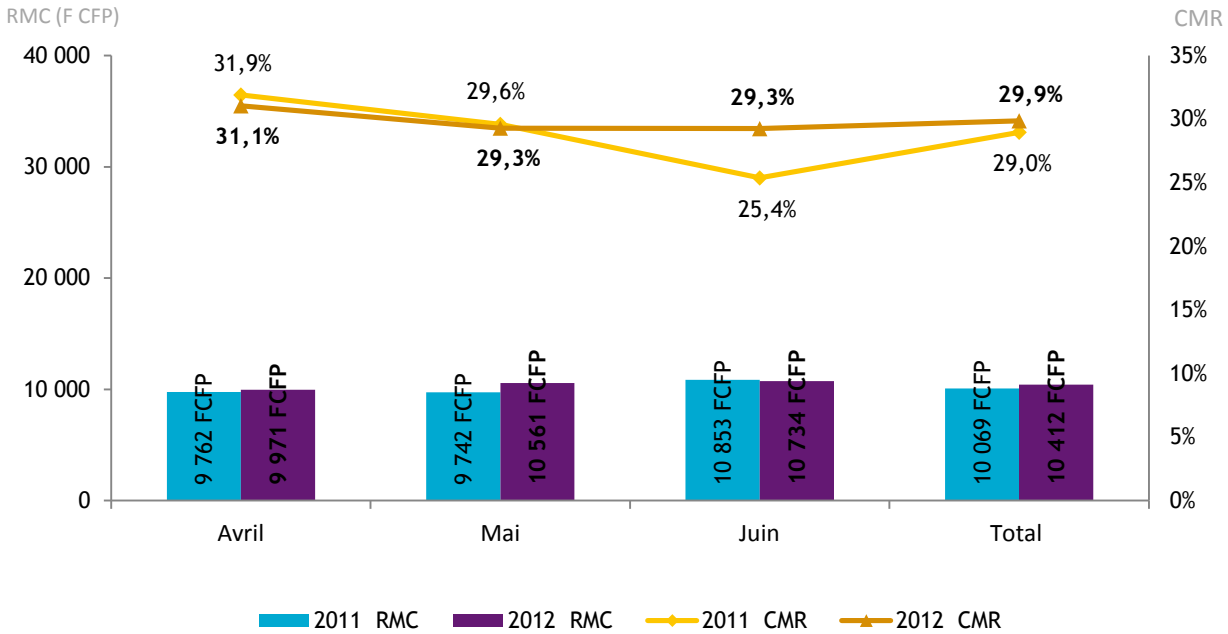
RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR TYPE DE CLIENTÈLE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

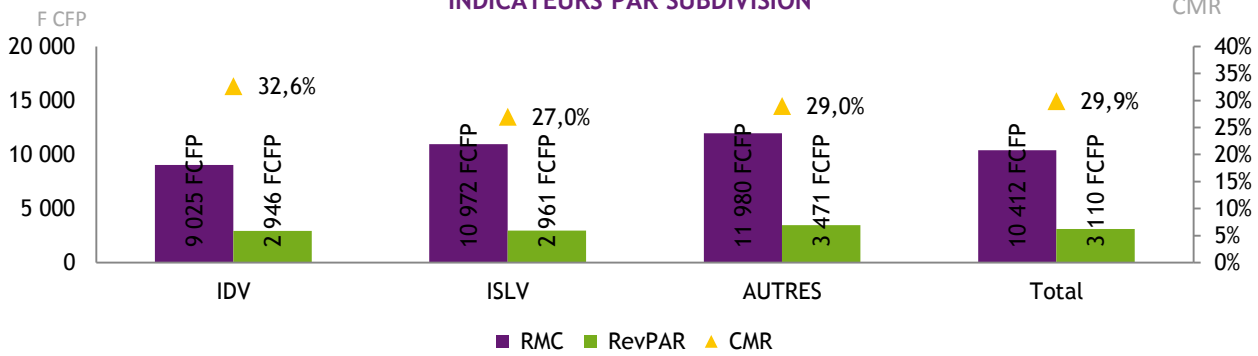
INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE : TOUTES PENSIONS CONFONDUES

Revenu moyen par chambre louée : 10 412 FCFP
 Revenu moyen par chambre disponible : 3 110 FCFP
 Coefficient moyen de remplissage : 29,9%



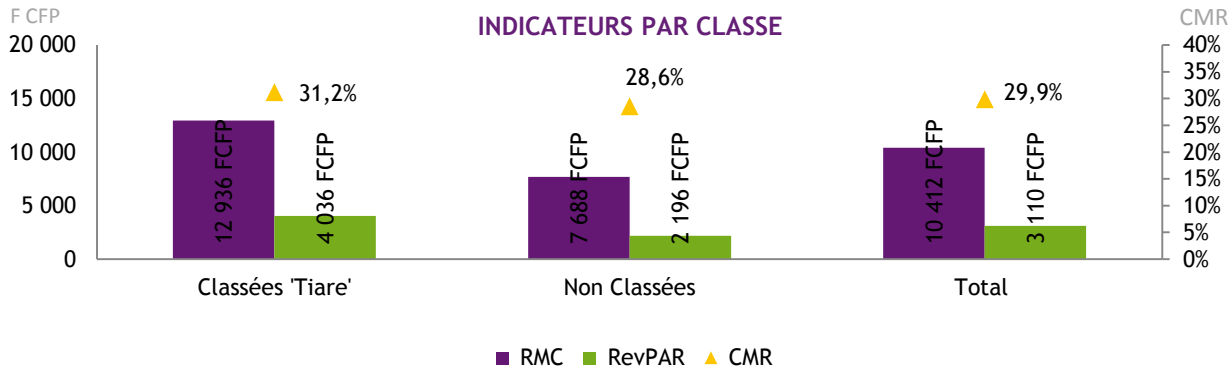
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

INDICATEURS PAR SUBDIVISION



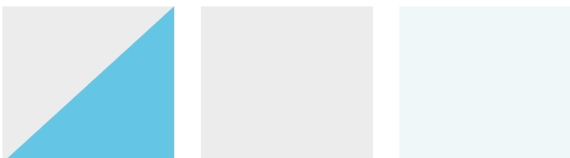
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

INDICATEURS PAR CLASSE



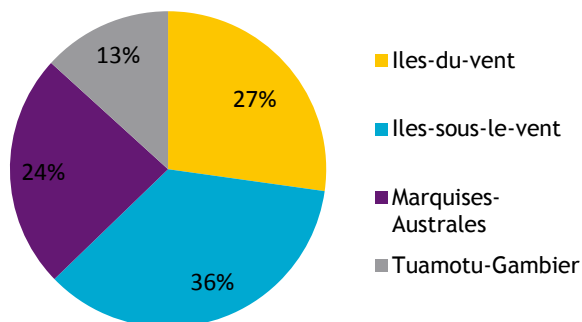
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)



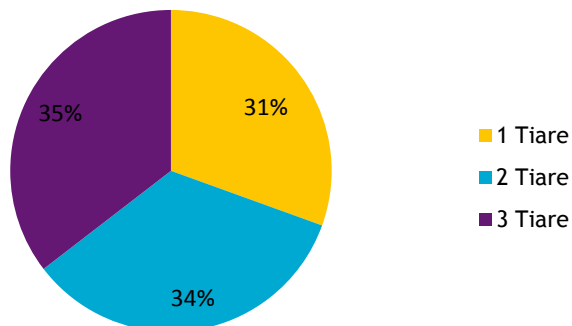


NOMBRE DE PENSIONS "CLASSÉES TIARE" ENQUETÉES : 76

RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR ARCHIPEL

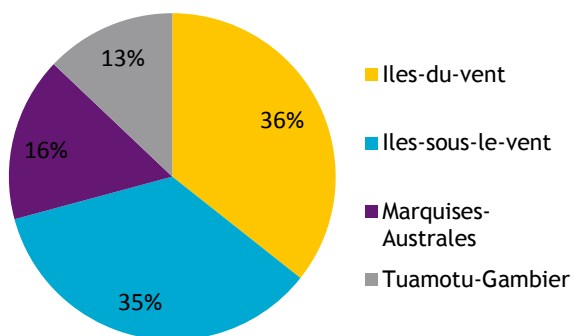


RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSEMENT TIARE

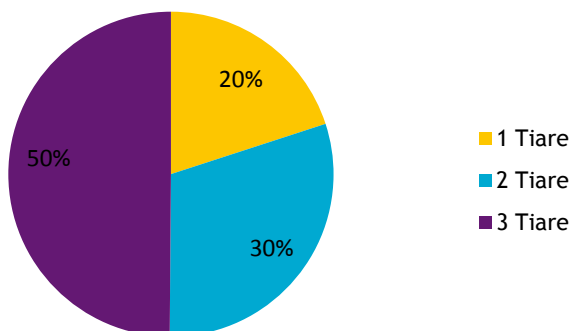


Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR ARCHIPEL

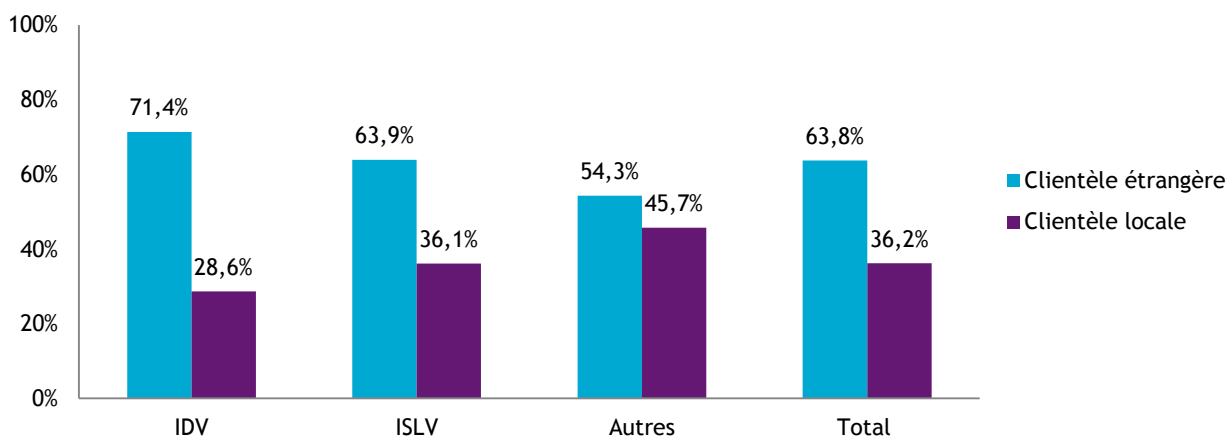


RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSEMENT TIARE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

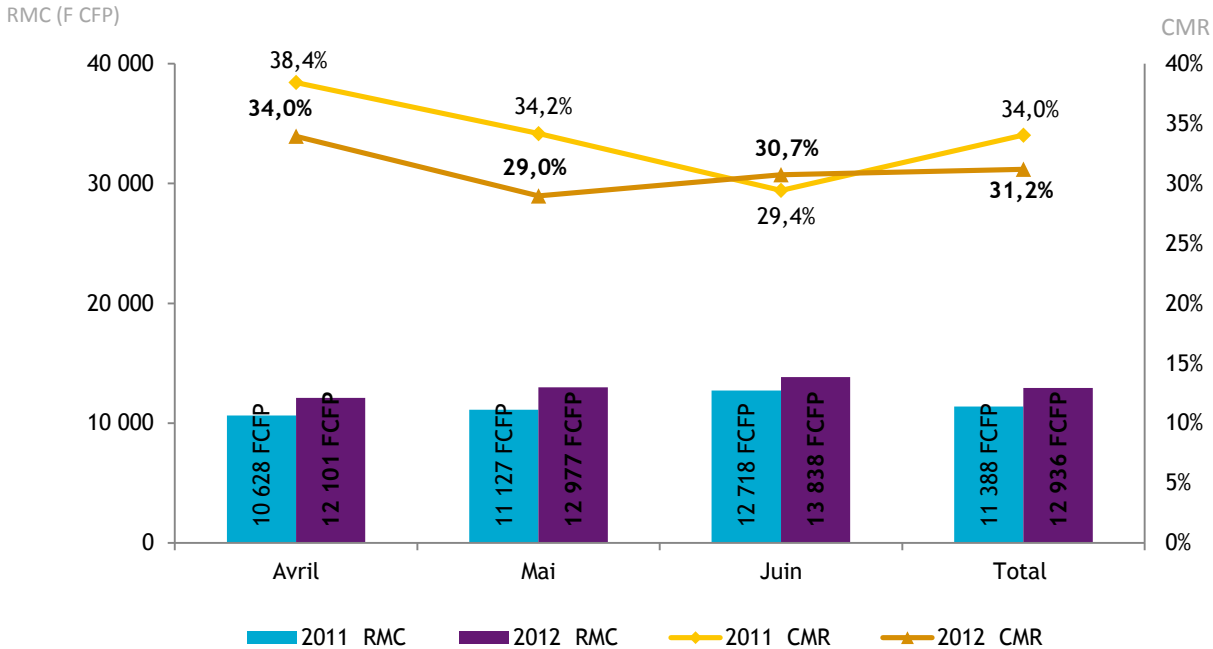
RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR TYPE DE CLIENTÈLE



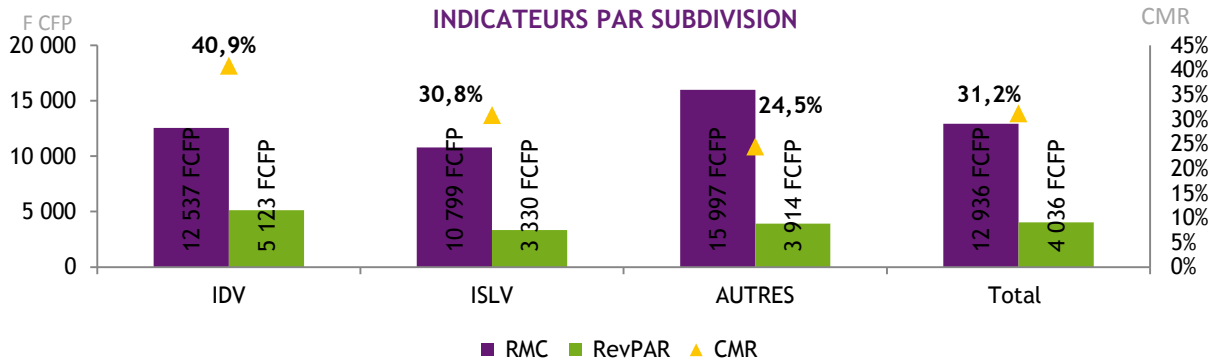
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE : PENSIONS "CLASSÉES TIARE"

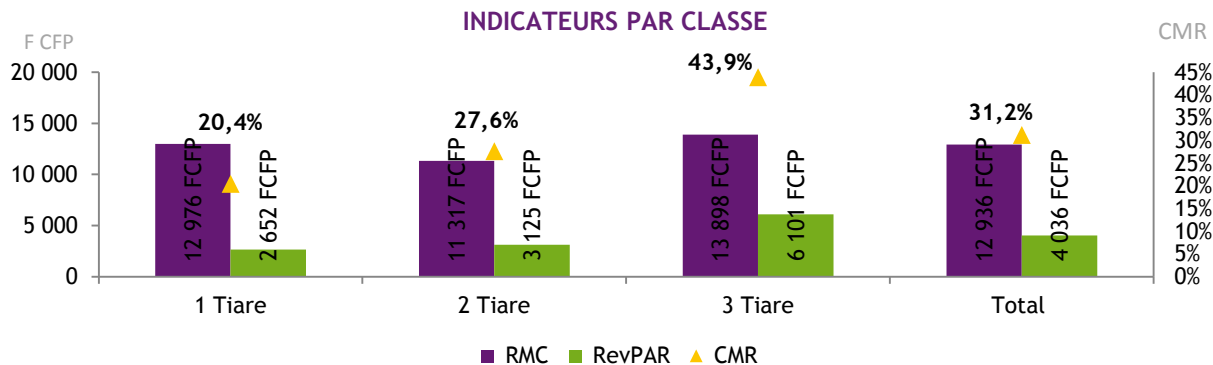
Revenu moyen par chambre louée : 12 936 FCFP
 Revenu moyen par chambre disponible : 4 036 FCFP
 Coefficient moyen de remplissage : 31,2%



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans La Petite Hôtellerie Familiale (EPPHF)



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans La Petite Hôtellerie Familiale (EPPHF)



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans La Petite Hôtellerie Familiale (EPPHF)



DÉFINITIONS

Coefficient Moyen de Remplissage (CMR) : Exprimé en pourcentage, il indique le niveau moyen de fréquentation d'un hébergement sur la période donnée. Il est obtenu en divisant le nombre de chambres vendues par le nombre de chambres offertes à la location.

Le Revenu Moyen par Chambre louée (RMC) : Le RMC reflète le prix moyen auquel est vendue une chambre sur une période donnée. Il est obtenu en divisant la Recette hébergement par le nombre de chambres vendues. Le RMC est exprimé hors taxes.

Le Revenu Moyen par Chambre disponible (RevPar) : Est obtenu en divisant la Recette hébergement par le nombre de chambres disponibles. Il peut également être obtenu en multipliant le RMC par le CMR. Il permet de mieux cerner les liens entre le remplissage et le prix de vente. Le RevPar est exprimé hors taxes.

Classement Tiare : Les établissements relevant de l'hébergement de tourisme chez l'habitant et de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'un classement par nombre de fleurs de tiare croissant, de un à trois, suivant la qualité et les attraits touristiques de leur site d'implantation, le niveau de confort et d'équipement de leurs installations et les services proposés, sur la base de normes et selon des modalités fixées par l'arrêté n° 494 CM du 12 avril 2001 modifié. Que l'établissement soit existant ou en projet, la classification permet d'être reconnu mondialement par les professionnels du tourisme (parution dans le guide du voyage du GIE « Tahiti Tourisme ») et de solliciter des aides financières du Pays. (Source : Service du Tourisme (SDT))